

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 5 (1896)
Heft: 49

Artikel: L'industrie des hôtels (Groupe XXIII) à l'Exposition Nationale Suisse de Genève : rapport spécial du groupe XXIII
Autor: Saft, R.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
♦ ♦ SamstagsParaissant ♦ ♦
♦ le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate - 3.—
3 Monate - 2.—Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate - 4.50
3 Monate - 3.—
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spalt-
ige Petitzeile od.
deren Raum. Bei
Wiederholungen
entsprechenden
Rabatt.Vereinsmitglieder
bezahlen die
Hälfte.Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins5. Jahrgang | 5^{me} AnnéeOrgane et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliars

Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois - 3.—
3 mois - 2.—Pour l'Etranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois - 4.50
3 mois - 3.—Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la
petite ligne ou son
espace.Rabais en cas de
répétition de
la même annonce.Les Sociétaires
payent
moitié prix.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. * TÉLÉPHONE 2406. * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

Souhaits de Nouvelle-Année.

Il y a cinq ans déjà, un certain nombre de nos collègues s'étaient décidés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyen-nant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Cette année également nous croyons devoir inviter nos chers Collègues à bien vouloir envoyer à la Rédaction de l'„Hôtel-Revue“ toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette pratique institution qui a ouverte cette automne son quatrième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans l'„Hôtel-Revue“ et ces derniers peuvent, grâce à leur subside, se regarder comme exonéré de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Lausanne, le 5 décembre 1896.

Société Suisse des Hôteliars,
Le Président:
J. Tschumi.

Neujahrsgratulationen.

Schon vor fünf Jahren ist in unserem Mitgliederkreise ein Anfang gemacht worden, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die fachliche Fortbildungsschule von den ceremoniellen Neujahrsgratulationen zu entbinden. Wir laden nun unsere Herren Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke einen beliebig grossen oder kleinen Beitrag zu Gunsten obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren vierten Kurs begonnen hat, an die Redaktion der „Hôtel-Revue“ in Basel einzusenden.

Die Spender werden in der „Hôtel-Revue“ veröffentlicht und betrachten sich diese damit von der Versendung von Neujahrsgratulationskarten entbunden.

Lausanne, den 5. Dezember 1896.

Schweizer Hotelier-Verein,
Der Präsident:
J. Tschumi.

Sommes versées jusqu'au 5 décembre:

Bis zum 5. d. eingegangene Beiträge:

Herr Berner F., Hotel Euler, Basel	Fr. 20
Dielmann E., Direktor, Palace Hotel, St. Moritz	5
Flück C., Hotel Drei Könige, Basel	20
Müller G., Restaurant Bad. Bahnhof, Basel	5
Otto P., Hotel Victoria, Basel	15
Wehrle G., Hotel Central, Basel	5
Summa	Fr. 70

L'Industrie des Hôtels

(Groupe XXIII)

L'Exposition Nationale Suisse de Genève

du 15 Mai au 18 Octobre 1896.

Rapport spécial du groupe XXIII, fait au nom du Jury par
M. R. B. Saft, Grand Hôtel à Baden.

Baden, 16 Juillet 1896.

Par une circulaire de M. Gustave Ador, président du Jury des récompenses, tous les Juries des groupes furent convoqués à Genève pour le 22 Juin à 9 h. du matin dans l'Aula de l'Université à Genève. Nous pûmes, après avoir reçu nos instructions, entrer dans nos fonctions de „Jury“ le même jour à 2 heures de l'après-midi.

Quoique se rendant bien compte de n'avoir pu répondre aux vœux de chacun de nos exposants, les membres du Jury de l'Industrie des Hôtels se sont scrupuleusement acquittés de leur tâche ingrate et difficile. A cette occasion nous devons dire que beaucoup d'articles destinés à l'usage de notre industrie n'ont pu être pris en considération en vue des primes, parce qu'ils n'étaient pas nouveaux et qu'en 1883 ils avaient déjà été exposés à Zurich.

Somme toute, nous avons été très satisfaits de notre exposition de cette année: La manière indépendante, de laquelle nous nous sommes présentés à l'Exposition de Genève avec notre pavillon; son intérieur confortable, presque luxueux, ainsi que sa parfaite organisation ont été pleinement appréciés par tous les visiteurs. Cela nous donne l'espoir que c'est un pas de plus fait vers le but de notre association pour acquérir l'estime qui revient à notre corporation et enfin une position sociale correcte. Mais revenons à notre tâche.

Les exposants n'étaient pas tous venus, quoique tous aient été prévenus par le Jury des récompenses au moment fixé pour les travaux du Jury; nous étions donc reconnaissants de pouvoir recourir à l'offre obligeante de M. Ch. Meyer, secrétaire du groupe 23, afin d'obtenir les explications nécessaires, chaque fois que cela nous paraissait être dans l'intérêt de l'exposant.

On sait que toute l'exposition de „l'Industrie des Hôtels“ se trouvait dans le „Pavillon“ mentionné. L'extérieur et la distribution de ses pièces font honneur à ses architectes, MM. Grosset et Golay, à Genève. L'élégance gracieuse de la construction donne à l'ensemble un cachet particulier, quoique quelques parties style Renaissance et des éléments lui appartenant aient été introduits et appliqués à discrétion dans le style de „Châlet Suisse“. C'était une bonne inspiration que nous ne savons à qui attribuer, sans doute en grande partie à notre Société. L'exécution ingénieuse de l'édifice reste naturellement propriété intacte de Mrs. les architectes.

Le Jury de la section de l'Industrie des Hôtels doit prendre en considération surtout l'intérieur de ce beau bâtiment, c'est-à-dire l'industrie dans son ensemble. C'est dans ces salles magnifiques, claires et gaies, qui répondaient à l'extérieur, que nous avions à faire notre examen minutieux et à porter notre jugement! C'était là que la Société Suisse des Hôteliars avait, pour la première fois, construit son „Chez soi“ et qu'elle avait pour la deuxième fois depuis son existence, en 1882, eu l'occasion de montrer au public par une exposition collective grandiose, son „Vouloir“ et son „Pouvoir“, exposition rendue complète par une section technique d'exposants différents. L'exposition collective était exemplaire presque en tous points, tant par son organisation pratique, que par le décor. Nous faisons surtout remarquer les formes artistiques et variées du mobilier de la salle du restaurant, du salon, de la chambre à coucher et de la taverne moyen-âge. Les meubles exhibés étaient plutôt le produit des besoins modernes et pratiques; mais ayant conservé les traces du style français, leur origine première, le choix des étoffes et des couleurs aurait peut-être mieux convenu à une maison particulière qu'à un hôtel.

La cuisine, le garde-manger, l'office, la cave et les pièces attenantes étaient, quant à la valeur pratique de leur organisation, juste ce qu'il fallait: la distribution aurait pu être meilleure et le champ d'actions moins exigü. Cela, du reste, n'a eu d'influence fâcheuse ni sur l'exploitation, ni sur la promptitude du service quand les visiteurs arrivaient par fournées. Nous tenons à ajouter ici que ce résultat favorable est en grande partie dû à l'excellente gérance de notre

directeur. Arrivons à l'examen et à la critique de la „Branche théorique“ de notre exposition collective.

Nettement dit, cette section montre noir sur blanc le développement général de notre „Industrie des Hôtels“ basé sur les années 1880 et 1894.

Le travail graphique reproduit sur 7 tableaux est d'une immense valeur et fait grandement honneur à ceux de nos Membres de Société qui l'ont fait. Nous savons d'ailleurs apprécier les difficultés invincibles qui s'élèvent, surtout dans notre branche, quand on veut recueillir, examiner, vérifier et enfin mettre au net le matériel d'un tableau grapho-statistique aussi circonscrit, sans même compter la grande patience et la persévérance nécessaire pour rassembler un pareil matériel. Six de ces tableaux donnent un aperçu approximativement exact de l'exploitation des hôtels suisses durant les deux années indiquées, ainsi que du mouvement des étrangers avec les détails obtenus. Il est à regretter, qu'aujourd'hui, comme il y a 14 ans, on puisse se plaindre avec raison que beaucoup de nos collègues ne veulent pas reconnaître la grande importance de ces travaux et ne répondent pas même aux formulaires et aux questionnaires qu'on leur envoie. Nos collègues de Montreux sont peut-être les seuls à faire exception; ils ont outre cette statistique des hôtels déjà mentionnée, exposé sur des tableaux spéciaux la situation du développement de leur station et de son mouvement d'étrangers.

Comme dit, cette collection de matériaux statistiques est pour notre industrie aussi précieuse qu'importante et encore plus pour notre Société, c'est pourquoi nous désirerions dans l'intérêt de tous, qu'elle fut reproduite et envoyée à chaque membre sociétaire. Cela compléterait notre travail, qui malgré toute la bonne volonté ne pourrait donner tous ces détails aussi précieux qu'ils soient; car ce rapport général, conçu et écrit immédiatement après la fonctionnement du Jury, devait avant tout, donner un aperçu sommaire et l'impression générale produite par l'exposition de notre groupe.

Le septième tableau était consacré uniquement au développement et à l'extension de notre Société. Quelle joie pour le rapporteur qui avait en 1882 aidé à la fonder et à la former, de lire l'augmentation graduelle de ses membres d'année en année et l'exploitation dans notre joli Pavillon, dont l'extérieur est un ornement des rayons de l'exposition, ne nous donne pas seulement l'espoir, mais bien la certitude, que nous nous sommes réellement rapprochés du but de notre Association, c'est-à-dire de rencontrer et d'obtenir l'estime et la considération que notre industrie a le droit d'attendre de la société humaine. Mais n'oublions jamais que le but capital de notre Société doit être de relever notre corporation par l'instruction et l'éducation et non pas seulement par la sociabilité.

Outre ces travaux statistiques, cette section contenait encore deux „Tenues de livres“ complètes, comme ils répondaient en principe à celles employées dans nos principaux établissements; il est inutile d'en résumer longuement.

A quelques exceptions près, le résumé du total des travaux de l'exposition collective se trouvait être: Une conception intelligente de notre principale mission, une organisation solide, pratique et une exploitation entendue.

Nous n'avons donc pas hésité à recommander notre Société des Hôteliars au Jury des récompenses, et, nous avons à l'unanimité et de pleins droits, proposé la plus haute récompense pour des efforts et des travaux brillamment manifestés dans notre exposition.

Nous arrivons maintenant à l'examen et à la critique de la „Section technique“, directement reliée

à la branche théorique. Là, dans une salle oblongue assez grande, étaient empilés des centaines d'objets par des exposants de professions diverses, servant tous plus ou moins, au service d'hôtel. Ces différents objets étaient disposés en trois rangées, en partie sur des tables ou par terre et le long des murs.

Avouons, tout d'abord, que nous n'avons pas pu constater beaucoup de nouveau depuis 1883 parmi cette foule d'ustensiles de cuisine, de cave et d'office; — de machines, de vaisselles, etc. Nous admettons volontiers, que presque tous les objets de cette exposition mériteraient d'être qualifiés de bons, solides, pratiques; mais au point de vue d'un progrès réel, question essentielle pour le Jury, nous y avons vu bien peu d'objets qui auraient pu réclamer des prix.

En fait de nouveauté, nous mentionnons en premier lieu le *réveil électrique* de notre collègue, M. Mesmer, de l'Hôtel du Nord, à Bienne. Cette œuvre ingénieuse et pratique possède une valeur réelle pour les hôtels des voyageurs en passage. — Pour en donner une idée, nous ajouterons que la montre de cet appareil est genre chronomètre de vaisseau, avec un mouvement qui marche pendant 15 jours et, qu'outre le cadran habituel qui se trouve devant, il y en a un second sur le couvercle de la boîte de l'appareil; les heures marquées sur celui-ci sont reliées avec le réveil par des crampons en cuivre jaune, dont le même nombre se trouve également dans les chambres des voyageurs; l'on „pointe“ le nombre désiré et le mouvement de la montre dirige le courant électrique et le fait agir à l'heure voulue.

Le second objet remarquable de cette section était une *machine circulaire à café*; elle est en cuivre repoussé avec un solide nickelage de M. Alfred Diener, à Wädenswil, Canton de Zurich. D'une apparence élégante, elle possède le grand avantage d'être facilement, presque commodément à nettoyer à l'intérieur. — C'est un progrès pour lequel nous pouvions aussi demander une récompense.

En troisième ligne de notre appréciation se trouvent les *porte-journaux* simples et commodes de MM. A. Gehrig-Lichti, à Zurich et E. Oswald, à Genève. — Chacun dans son genre, ils montrent tous deux une amélioration des systèmes connus. MM. Forestier, frères pour leurs *glacières* et MM. Bordier, Raymond & Cie, pour leurs *machines et ustensiles* pour service d'hôtel, méritent la même récompense.

Quant aux mentions honorables proposées par nous au Jury des récompenses, les exposants suivants furent nommés:

M. O. Amster-Aubert, rédacteur de „l'Hôtel-Revue“, pour sa riche collection de vues d'hôtels du monde entier, qui avait exigé un travail assidu.

M. A. Hess, Pilgerstet à Ruti, canton de Zurich, pour son *matelas à ressorts*.

MM. Odier & Moillet, à Genève, pour leur solide *calandre à lessive* et leur *machine automatique à café*.

MM. Félix Wanner & Cie., aussi à Genève, pour leur *machine à laver les assiettes*, premier essai pour simplifier un ouvrage aussi long qu'ennuyeux dans le service d'hôtel. A notre regret, nous ne l'avons pas vu fonctionner et n'avons par conséquent pas pu mesurer son degré d'utilité. Il ne nous a pas non plus été possible de demander plus qu'une mention honorable pour les objets de M. Robert Schindler à Lucerne, qui n'étaient exposés qu'en photographies: un *ascenseur hydraulique* et l'intérieur complet d'une *buanderie*.

En dernier lieu, n'oublions pas le diplôme que nous avons demandé au Jury des récompenses pour M. Bühler, pharmacien à Clarens, pour son *travail graphique* sérieux et minutieux, exécuté par lui par ordre de la Société des Hoteliers à Montreux, et que nous avons déjà mentionné dans ce rapport.

Avant de terminer, nous aimerions toucher à la question concernant notre *Ecole professionnelle*, qui existe depuis plus de deux ans.

Nous aurions aimé la voir représentée à notre exposition de cette année, soit par des travaux scolaires touchant notre profession; c'eût été un précieux témoignage aux yeux des milliers de visiteurs de l'Exposition et aurait prouvé quel soin nous mettons à préparer nos futurs collègues et comme nous nous efforçons à faire faire des progrès à notre corporation en tâchant de la relever toujours plus. Cette seule considération aurait dû encourager à exposer les programmes, les projets d'instruction et les règlements de notre école, en indiquant les divers moyens appliqués à l'instruction. Mais ce qu'il aurait surtout fallu, c'est d'exposer des ouvrages par écrit que nos meilleurs élèves doivent faire sur des questions concernant notre profession, par exemple des voyages, dépenses de voyage, menus et à combien ils reviendraient, frais de mets particuliers, descriptions de gens et de pays; dissertations dont on ferait des développements par des compositions en plusieurs langues.

Permettez au rapporteur de dire en terminant quelle joie il a eu d'être chargé de ce travail par MM. ses collègues du Jury. Il a pu se rendre compte par notre exposition professionnelle que notre Société va de l'avant. L'accroissement annuel de ses membres, le développement amené par la création de notre journal professionnel, si bien rédigé, et notre excellente école sont des acquisitions qui lui font oublier les déceptions du passé et lui donne la conviction que sa devise exprimée à l'Assemblée préliminaire du 11 février 1882 à Berne: „Honneur à notre profession et à notre corporation“, est aujourd'hui considérée par chacun de nos collègues comme un saint devoir et le but suprême de notre Société.

Kleine Chronik.

Lucern. † In Lucern starb, 68 Jahre alt, Herr Roman Wapf, Hotel z. Post.

Lucern. Die Kurhausgesellschaft bezahlt für das laufende Jahr pro rata temp. 6% Dividende.

Dresden. Hotel Stadt Prag verkaufte Herr Paul Arlt an den Küchenmeister des Kurhauses in Schandau, Herrn Kayser.

Forst N/L. Grand Hotel Härtel kaufte für 355,000 M. Herr Robert Boden, Oekonom der Aktienbrauerei in Frankfurt a. d. O.

Seewis. † Herr A. Walser, Besitzer des Hotels Scesaplana, der Gründer des Kurortes, ist — 76 Jahre alt — gestorben.

Dresden. Das Bade-Hotel in Tharandt bei Dresden wurde vom Konkursverwalter für 180,900 M. an Herrn Kranz aus Breslau verkauft.

Köln. Das Haus am Hof No. 24 ist zu 145,000 M. in andere Hände übergegangen und soll, wie es heisst, zu einem Hotel eingerichtet werden.

Vevey. Die Aktionärsversammlung des Grand Hotel des Trois Couronnes genehmigte den Verwaltungsbericht und setzte die Dividende auf 20 Fr. per Aktie fest.

Dresden. Moritz Beckert, Inhaber des Restaurants z. Sächsischen Krone in Dresden-Neustadt kaufte das Hotel „Hammer“ von Wilh. Günther um 550,000 M.

Schneidemühl. Das Central-Hotel, das Anfang dieses Jahres eröffnet wurde, ging für 232,500 M. in den Besitz von Herrn Robert Lorentz (Hotel Lorentz in Culm) über.

Stuttgart. Oskar Heiler, seither Inhaber des Gasthauses zu den „3 Möhren“ kaufte das „Bahnhofhotel und Restaurant Weber“ samt Inventar um 470,000 M. Uebernahme 1. April 1897.

Pilatus. Herr C. Giger tritt von seiner Stelle als Direktor des Hotel Pilatuskum zurück. Als dessen Nachfolger wurde gewählt, Herr H. Häfelin, bisher Direktor des Hotel Post in Schuls.

Romanshorn. In hier hat sich ein Verkehrs- und Verschönerungsverein gebildet, dessen Zweck ist: Wahrung und Förderung der Verkehrsinteressen, Hebung und Verschönerung von Romanshorn und seiner Umgebung.

Basel. (Mitgeteilt vom Öffentlichen Verkehrsbureau.) Laut den Zusammenstellungen des Polizeidepartements sind während des verflossenen Monats November in den Gasthöfen Basels 10,818 Fremde abgestiegen (Nov. 1895: 9,644).

Wiesbaden. Der „Vorschuss-Verein E. G.“ verkaufte das ihm gehörige „Hotel zum grünen Wald“ für 358,300 M. an Herrn Metzgermeister Heinrich Cron jr. Dasselbe soll am 1. Oktober 1899 niedergelegt werden, um einem Neubau Platz zu machen.

Genf. Während der Ausstellungszeit führte die Jura-Simplon-Bahn 523,648 Personen in den Bahnhof von Cornavin, gegen 282,934 im Vorjahre. — Die Paris-Lyon-Mittelmeer-Bahn beförderte 265,683 Personen, gegen 172,153 in der gleichen Periode des Vorjahres.

Die Wiener Gastwirte eröffneten am 23. ds. feierlich ihr eigenes Genossenschaftshaus, wobei die Spitzen der Behörden, sowie alle hervorragenden Wiener Hoteliers und Restaurateure vertreten waren. Die Einrichtung des Hauses, in dem auch die Fachschule Unterkunft findet, sowie der ganze Bau an sich fanden höchste Anerkennung.

Schweiz. Landesaussstellung in Bern. Laut „Bund“ nimmt man sich in Bern der nächsten Landesaussstellung an und ist im Schoos der sozialwissenschaftlichen Vereinigung der Berner Hochschule bereits ein diesbezüglicher Vortrag von Hrn. Boos-Jegher aus Zürich gehalten worden. Als Zeitpunkt einer neuen Ausstellung wird die Eröffnung der zweiten internationalen Alpenbahn (Simplon) in ca. 10 Jahren als der geeignetste bezeichnet.

Aus Davos wird gemeldet: Die prächtige Eisbahn, welche nun in Betrieb gesetzt ist, misst nicht weniger als 16,200 m²; an dieselbe schliesst sich noch ein Eisfeld für englisches Figurenlaufen in der Ausdehnung von 3600 m²; überdies will die Direktion des „Grand Hotel Belvédère“ den Lawn-Tennis-Platz während des Winters in eine Eisbahn verwandeln. Bis letzte Woche zählte die amtliche Fremdenstatistik 1647 gleichzeitig anwesende Gäste.

Menton. † Von hier kommt die Nachricht vom Hinschied des vieljährigen Direktors des Hotels „Steinbock“ in Chur, Hrn. Keim. Aus Gesundheitsrückichten hatte er sich vor Jahren von der Leitung des genannten Hotels, sowie aus dem Verwaltungsrat des Kurhauses Rotenbrunnen zurückgezogen, ohne jedoch die Mitgliedschaft an der Steinbockgesellschaft aufzugeben. Mitd brachte er den Sommer im Engadin, den Herbst in Chur, um dann für den Winter ein milderer Klima aufzusuchen. In Menton starb er nach kurzer Krankheit unerwartet schnell.

Urheberrechte. Der Verband der ostschweizerischen Musikvereine und die Gesellschaft „Avenir Musical“ in Genf haben an alle Gesang- und Musikvereine der Schweiz eine Petition zur Unterzeichnung gerichtet, in welcher der Bundesrat um Revision des Ueberschneidens betr. Schutz der Urheberrechte vom Jahre 1883 und des Berner Abkommens vom Jahre 1886 ersucht wird, um die Vereine vor der Ausbeutung, welcher sie unter dem Vorwand der Erhebung von Autorengeldern ausgesetzt sind, zu beschützen. Auch der Schweizer Hotelier-Verein ist um die Unterzeichnung dieser Petition angegangen worden.

Zürich. Die Kommission des Verkehrsvereins Zürich giebt soeben ihren Jahresbericht vom 1. Oktober 1895 bis 30. September 1896 heraus. Derselben entnehmen wir, dass die Mitgliederzahl im Berichtsjahr von 723 auf 1266, die Beiträge von 5540 Fr. auf 10,449 Fr., und die Subventionen der Behörden, Verkehrsanstalten und Vereine von 16,365 Fr. auf 22,040 Fr. gestiegen. In letzterer Summe figurieren: Der Hotelierverein Zürich mit 6000 Fr., Herr F. Wogenstein, Hotel Schweizerhof, Neuhausen mit 300 Fr., Herren Gebrüder Simon, Ragaz mit 300 Fr., Herr J. F. Walther, Palace Hotel Maloja mit 200 Fr. und Herr F. Glarner, Bad Stachelberg, mit 100 Fr. Die Ausgaben verteilen sich auf die Hauptpunkte: Plakat, Internationale Zugverbindungen, Führer durch Zürich, Huit jours à Zürich, Fremdenblatt, Propaganda und Reklamen, Festanlässe und Konzerte. Im Ganzen wurden im Berichtsjahre 41,919 Fr. verausgabt und schliesst die Rechnung mit einem Aktivsaldo von 27,629 Fr. Aus diesen Zahlen geht hervor, welche Ausdehnung die Thätigkeit des Verkehrsvereins Zürich, welches unter den jetzt zu Dutzenden bestehenden Verkehrsvereinen in der Schweiz das zuerst gegründete war, genommen. Dasselbe Bureau hat nun auch noch den Sitz des Verbandes schweizerischer Verkehrsvereine und damit eine vermehrte Arbeit übernommen.

Haftpflicht der Gastwirte. Der Appellations- und Kassationshof des bernischen Obergerichts entschied am 30. November folgenden interessanten Fall: Am 25. Aug. 1894, Abends 7 1/2 Uhr, wurde das Hotel „Victoria“ auf St. Beatenberg in kurzer Zeit ein Raub des Feuers, das im sogenannten Putzzimmer des zweiten Stockes infolge des Umstürzens einer Benzin-Flasche ausgebrochen war. Der Putzlappen und der Boden fingen sofort Feuer; eine grössere Benzin-Flasche explodierte und bald stand das hauptsächlich aus Holz erstellte Gebäude, welches zur Zeit 160 Gäste beherbergte, in Flammen. Wenig konnte gerettet werden. Das Ehepaar Münz aus Paris verlor bei diesem Brandfalle eine Anzahl von Pretiosen im ungefähren Werte von Fr. 3000, etwas bares Geld und eine reiche Garderobe, in einem Werte von insgesamt Fr. 7000. In Erwägung der besonders bedauerlichen Verunstaltungen reduzierten die Betroffenen ihre Forderung auf Fr. 4000. Die Pächterin des Hotels, Frau Wessinger, bestritt ihre Haftpflicht. Das Gericht erkannte jedoch, dass in der Verletzung der kantonalen Verordnung betreffend die feuergefährlichen Stoffe ein Verschulden der Beklagten vorliege und letztere laut Art. 486 des schweiz. Obligationenrechts (Gastwirte sind für ihre Gäste haftpflichtig etc.) zum Ersatz des Schadens an die Eheleute M. zu verurteilen sei. Das Klagebegehren wurde der Zivilpartei zugesprochen; Frau W. hat an dieselbe Fr. 4000 zu bezahlen, unter Abzug einer Hotelkostennote von Fr. 103.75.

Zur gefälligen Notiznahme.

In Vollziehung des Beschlusses der Generalversammlung vom 5. November 1896 machen wir hiemit noch besonders bekannt, dass das **Offizielle Centralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins** seine Thätigkeit, soweit sich dieselbe auf die **Platzierung von Personal** bezieht, mit **Neujahr 1897 einstellt**.

Den Herren Vereinsmitgliedern empfehlen wir bei Personalbedarf an dessen Stelle nachstehende Bureaux zur gefl. Benützung:

Platzierungs-Bureau der Union Helvetia:

Lucern, Zürichstrasse 4.

Platzierungs-Bureaux des Genfer-Vereins:

Genf, rue Gevray 4;

Zürich, Lintheschergasse 23.

Für das Offizielle Centralbureau:

Der Chef: O. Amster-Aubert.

AVIS.

Par suite de la décision prise par l'Assemblée générale du 5 Novembre 1896, le **Bureau central officiel** de la **Société Suisse des Hoteliers** cessera de placer du personnel à partir du **1^{er} Janvier 1897**.

Nous recommandons à MM. les Sociétaires en cas de besoin de personnel les bureaux suivants:

Bureau de placement de l'Union Helvétia:

Lucerne, rue de Zurich 4.

Bureaux de placement de la Société, dite „Genevoise“:

Genève, rue Gevray 4.

Zürich, Lintheschergasse 23.

Pour le bureau central officiel:

Le chef: O. Amster-Aubert.

Theater.

Repertoire vom 6. bis 13. Dezember.

Stadtheater Basel. Sonntag 3 Uhr: *Wilhelm Tell*, Schauspiel. Sonntag 7 1/2 Uhr: **Die Zauberflöte*, Oper. Montag 7 1/2 Uhr: **Die weisse Dame*, Oper. Mittwoch 7 1/2 Uhr: **Der Troubadour*, Oper. Donnerstag 7 1/2 Uhr: *Der Freischütz*, Oper. Freitag 7 1/2 Uhr: **Der Barbier von Sevilla*, Oper. Sonntag 3 Uhr: *Madame Sans-Gêne*, Lustspiel. Sonntag 7 1/2 Uhr: *Fräulein Witwe*, dramatischer Scherz, hierauf: *Liebelein*, Schauspiel.

* Hr. Hofopernsänger Hermans von Dresden als Gast. ** Hr. Kammeränger Francesco d'Andrade a. G.

Stadtheater Bern. Sonntag: *Die Ahnfrau*. Sonntag 7 1/2 Uhr: *Die Regimentsstocher*, Oper, und *Fritzen und Lieschen*. Montag 7 1/2 Uhr: *Der Evangelmann*. Mittwoch 7 1/2 Uhr: *Der Bettelstudent*. Donnerstag 7 1/2 Uhr: *Die Anna-Liese* und *Fritzen und Lieschen*. Freitag 7 1/2 Uhr: *Die Zauberflöte*. Sonntag 7 1/2 Uhr: *Die Ahnfrau*.

Stadtheater Luzern. Sonntag 3 Uhr: *Krieg im Frieden*, Lustspiel. Sonntag 8 Uhr: *Muttersegen*, Volksstück mit Gesang. Montag 8 Uhr: *Vogelhändler*, Operette. Dienstag 8 Uhr: *Narciss*, Trauerspiel. Freitag 8 Uhr: **Der Herr Senator*, Schwanke. Sonntag 3 Uhr: **Der Herr Senator*, Schwanke. Sonntag 8 Uhr: **Robert und Bertram*. * Hr. Hofchauspieler Emil Richard als Gast.

Stadtheater Zürich. Sonntag 7 Uhr: *Götz von Berlichingen*, Schauspiel. Montag 7 1/2 Uhr: **Die Afrikanerin*, Oper. Mittwoch 7 1/2 Uhr: **Barbier von Sevilla*, Oper. Donnerstag 7 1/2 Uhr: *Faust* und *Margarethe*, Oper. Freitag 7 1/2 Uhr: *Bockspringe*, Lustspiel, Novität. Samstag 7 1/2 Uhr: *Haus Fourchambault*, Schauspiel.

* Hr. Hofopernsänger d'Andrade von München a. G.

Der heutigen Nummer liegt ein Zirkular des Herrn J. F. Zickwolf in Basel, Vertreter der Firma C. Winkler, Weingutsbesitzer in Kreuznach (Rheinland) bei, auf welches wir hiemit noch speziell aufmerksam machen.